

Compte rendu de la réunion du Comité Exécutif Mardi 28 Mai 2024 –Lisbonne

Sergio Lopez, président du CCSUD, a introduit la réunion en remerciant les membres pour leur présence ainsi que les représentants de l'administration Française. Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité ainsi que l'ordre du jour.

1. Présentation et validation des projets d'avis

a. Poulpe

Le secrétariat du CC SUD a présenté les modifications proposées à l'avis lors du dernier groupe de travail Pêches traditionnelles et lors de la consultation du CC Marché.

- La suppression de la demande de modification de la taille minimale a été acceptée par tous. Serge Larzabal (CNPMEM) a ajouté que la France ne s'oppose pas à cette demande de passage à un kilo à court ou moyen terme.
Les discussions se poursuivront donc au sein du groupe Adhoc sur ce sujet.
- La demande de suppression du mot « résilience » au paragraphe A, réalisée par le MAC, n'a pas été acceptée. Les membres ont considéré que cette modification mineure n'était pas nécessaire et ne justifiait pas de modifier l'avis proposé par le groupe de travail. Julien Lamothe, en tant que vice-président du MAC a de plus confirmé que le refus de cette demande ne remettrait pas en cause la cosignature de l'avis par le MAC.

L'avis a donc été validé en l'état : tel que proposé par le groupe de travail pêche traditionnelle, par le Comité Exécutif.

b. TAC 2025

Le secrétariat du CC SUD a présenté les modifications proposées à l'avis lors du dernier groupe de travail et invité les membres du Comités Exécutifs à apporter leurs derniers commentaires.

Julien Lamothe (ANOP) a proposé que le point sur la Langoustine 8ab rappelle l'importance socio-économique du stock malgré des rendements en baisse auxquels il faut prêter la plus grande attention. Il propose d'indiquer un suivi de l'avis du CIEM.

Javier Lopez (OCEANA) a indiqué que les ONGs environnementales sont en accord avec la proposition pour la sole 8ab, la mention « représentants du secteur » peut donc être supprimée.

Concernant le Lieu Jaune, les ONGs environnementales souhaitent ajouter la mention d'un soutien du TAC pluriannuel proposé par le CIEM.

Finalement, Serge Larzabal (CNPMEM) propose d'ajouter la mention suivante concernant la raie brunette en zone 8 : « le secteur français renouvelle sa recommandation de fixer un TAC à 100t minimum. Il s'engage au maintien de l'encadrement de la pêche accessoire au niveau national incluant une taille minimale, des plafonds de capture par jour et par marée et une obligation d'enregistrement en criée. »

L'avis a été approuvé sous réserve des modifications proposées.

c. Cétacés

Le secrétariat du CC SUD a présenté la procédure de rédaction de cet avis, sur la base de la proposition française reçue. Sans aucun commentaire, l'avis a été adopté à l'unanimité en l'état.

d. EMV

Le secrétariat du CC SUD a rappelé le calendrier de travail du CSTEP pour son étude socio-économique sur les EMV. Dans ce cadre, le CC SUD a nommé 3 représentants pour participer à des entretiens individuels.

Initiative	Consultation électronique	Comité Exécutif	Publication Rapport état des lieux CSTEP	Interviews membres identifiés	Groupe Experts CSTEP	Plénière CSTEP
<ul style="list-style-type: none"> GT Zone VIII&IX du 23/10 Présentation du CSTEP 	Du 28/10 au 12/11 Aucune contribution reçue	26 Novembre 2024	2 décembre	13-30 janvier Membres invités à envoyer contributions aux représentants du 15/11 au 2/12	3-7 mars 2025 Participation des membres identifiés le 5 mars	Mars 2025

En précision à Maria-José Rico (FECOPPAS), Sergio Lopez et le secrétariat du CC SUD ont précisé qu'un temps supplémentaire serait accordé aux membres pour transmettre leurs réponses aux questionnaires. En fonction de ces réponses, celles-ci pourront alimenter un avis et/ou être jointes en annexes. Ces questionnaires ont pour première intention d'aider les représentants du CC SUD lors de leurs entretiens avec le CSTEP.

Julien Lamothe (ANOP) a précisé que la demande du CSTEP est bien de s'exprimer sur des faits : les impacts factuels des fermetures EMV. Il ne s'agira pas à ce stade de donner un avis mais une explication objective de la situation.

En conclusion de ce point, le secrétariat transmettra un nouveau calendrier de consultation aux membres, afin d'anticiper la rédaction d'un avis pour la fin février.

2. Application des recommandations de l'Examen des performances

a. Modification des statuts

Le secrétariat du CC SUD ainsi que Serge Larzabal en tant que vice-président en charge du secrétariat ont présenté les propositions de modification des statuts :

- Suppression du groupe insulaire
- Modification des mentions « secrétaire général » en « personnel du secrétariat »
- Modification des procédures de convocation en assemblée générale et des règles de quorum.

C'est sur ce dernier point que la discussion s'est portée, Serge Larzabal a précisé en réponse aux membres qu'il s'agirait de simplifier les procédures et s'adapter aux conditions actuelles du CC SUD : $\frac{1}{4}$ des membres doivent être présents en Assemblée générale pour valider la tenue de la séance. Les décisions relatives à une modification des statuts, la vente de bien ou la rémunération des membres (et non pas du secrétariat) devront réunir au minimum les $\frac{2}{3}$ des voix des participants.

Ces propositions sont en accord avec le droit des associations en France, le secrétariat étant basé en France.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a commenté que les modifications étaient fondées et positives pour des procédures plus agiles.

Avec ces explications le Comité Exécutif a validé la poursuite de la procédure de modification des statuts. Ces modifications seront donc proposées pour validation en Assemblée Générale extraordinaire.

Manuel Belmonte a demandé si les représentants des « almadrabas » pouvaient rejoindre le CC SUD. Sergio Lopez (OP BURELA) et Raul Garcia (WWF) ont ajouté qu'il s'agit d'entreprises de pêche au thon rouge en Andalousie, suivant une méthode particulière de capture.

Sergio Lopez (président du CC SUD) a commenté que l'adhésion de ces structures rassemblées en OP ne posait aucun souci, il n'est pas nécessaire de modifier les statuts pour cela.

b. Guide de bienvenue

Le secrétariat du CC SUD a présenté le guide de bienvenue, développé à l'attention de toute nouvelle organisation souhaitant rejoindre le CC SUD. Ce guide reprend les principales règles de procédure du CC SUD et liens utiles.

Basilio Otero a félicité le secrétariat pour ce guide très bien construit.

Le Comité Exécutif a validé la publication de ce guide et sa diffusion à l'ensemble des membres actuels puis aux futurs inscrits.

3. Programme de travail 2025-2026

Le secrétariat du CC SUD a proposé les éléments suivants pour le programme de travail 2025-2026. Ces éléments sont à la fois issus des entretiens individuels réalisés courant novembre, des propositions des présidents de groupe et des membres en réunions.

GT VIII&IX	GT Pélagiques & ICCAT	GT Pêches traditionnelles
TAC 2026 – Policy Statement	Thon rouge	Poulpe
EMV - consultation CSTEP	Germon	Relève générationnelle
Captures accidentelles de cétacés (GEM)	Patudo	Définition de la pêche artisanale
Anguille	Chinchard/ Maquereau- PELAC	Changement climatique
	Sardines	Transition énergétique
	Changement climatique et espèces pélagiques	Éolien en mer – planification maritime
Révision de la PCP		
Obligation de débarquement	Changement climatique	Données socio-économiques Concordance règlements

La discussion s'est portée sur la possibilité d'inclure requin-taupe, requin-taupe bleu et de l'espadon. C'est espèce ne sont pas historiquement abordées au CC SUD mais au LDAC.

Les membres du Comité Exécutif se sont cependant accordés sur le fait que ce sujet pouvait être traité même si ces espèces ne représentent que peu de tonnage : pour apporter l'information disponible aux membres et transmettre nos commentaires au LDAC, dans le cadre de la collaboration mise en place pour l'ICCAT.

Raul Garcia (WWF) a ajouté que le LDAC est en cours de rédaction d'une feuille de route pour les requins, permettant de définir une base commune minimum pour la rédaction d'avis sur ces espèces.

Jean-Marie Robert (OP Pêcheurs de Bretagne) a indiqué avoir été surpris par l'annonce d'une proposition de MSE pour l'espadon le premier jour de la plénière de l'ICCAT de cette année. Cependant Serge Larzabal (CNPMM) a répondu que cette proposition avait été indiquée par mail début juin 2024 à l'ensemble des représentants français.

Même si la thématique des grands pélagiques (espadon et requins) ne sont pas de grande importance pour les flottilles du CC SUD, il sera possible de les aborder pendant l'exercice mais elles ne sont pas traitées comme une priorité pour le GT Pelagiques et ICCAT.

Luis Vicente (ADAPI) a commenté par ailleurs que l'éolien en mer n'affecte pas uniquement les flottes traditionnelles mais aussi les activités industrielles, il serait peut-être donc pertinent de traiter ce sujet dans un autre groupe de travail.

Humberto Jorge (ANOPCERCO) a souligné l'impact important du changement climatique sur les espèces de grands pélagiques, notamment pour les flottes traditionnelles.

Concernant les groupes de travail Adhoc Définition de la pêche artisanale et Poulpe le Comité Exécutif a validé leurs créations. Javier Lopez (OCEANA) ou un autre représentant des ONG environnementales, Julien Lamothe (ANOP), Juan Manuel Trujillo (ETF) ont indiqué vouloir s'inscrire au GT Adhoc Pêche artisanale. Concernant la thématique « définition de la pêche artisanale », David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) a rappelé que le CC SUD s'est déjà intéressé à la question il y a une dizaine d'années, il serait intéressant de retrouver les comptes rendus de ces travaux. Serge Larzabal (CNPMM) a indiqué que l'unique consensus aujourd'hui est le désaccord avec la définition européenne de la pêche artisanale.

Finalement, le secrétariat du CC SUD a présenté le calendrier des réunions pour 2025. Le lieu des groupes de travail d'avril reste à définir, Sergio Lopez (OP Burela) propose St Jacques de Compostelle au vu du fait que l'anniversaire de l'EFCA a lieu à Vigo la même semaine, la présence de la Commission Européenne, notamment le Commissaire, pourrait alors être facilitée.

Le secrétariat transmettra aux membres les informations de calendrier au plus vite.

4. Questions diverses

Basilio Otero a interrogé les membres sur leur utilisation de l'intelligence artificielle, s'inquiétant de son développement rapide.

David Milly (OP Pêcheurs d'Aquitaine) et Luis Vicente (ADAPI) ont indiqué l'utiliser pour des comptes rendus et résumé, l'utilisation pour du contenu nouveau reste limitée et dangereuse. Le secrétariat du CC SUD l'utilise de plus en plus pour de la traduction de documents.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

BILAN :

- **Les 3 avis présentés ont été validés : Poulpe, TAC 2025 et cétaçés**
- **Une nouvelle période de consultation sera ouverte pour la rédaction d'un avis EMV**
- **Les modifications des statuts seront proposées en Assemblée générale extraordinaire en Janvier 2025.**
- **Le guide de bienvenue a été validé et sera diffusé à l'ensemble des membres.**
- **Les membres du Comité Exécutif ont pu s'exprimer sur le programme de travail, un atelier avec l'ensemble des membres sera organisé en janvier avant l'envoi du programme à la Commission Européenne.**